

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La ministre

Paris, le

01 AOUT 2011

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques impulsées par le Grenelle Environnement puis par le Grenelle de la Mer implique que le ministère relève de nouveaux défis pour mieux anticiper les besoins d'une société en constante évolution. Il se doit d'accompagner les acteurs publics et privés dans leur déclinaison de la stratégie nationale du développement durable et leur évolution vers une économie verte. Il lui appartient également de répondre aux attentes diversifiées et complexes de nos concitoyens, tout en les préservant, sur leurs territoires, d'une exposition accrue aux risques de toute nature.

Plus que jamais, il lui est nécessaire de s'appuyer sur son réseau scientifique et technique dont l'évolution récente en fait l'un des plus performants de ses leviers d'action. Ainsi, les établissements publics ont revu leur contrat d'objectifs à l'aune du développement durable ; les services techniques centraux ont mis en place des plans stratégiques et des contrats d'objectifs et de performance pour adapter leurs missions au nouveau contexte. Quant aux centres d'études techniques de l'équipement (CETE), ils sont engagés dans un plan d'évolution triennal qui réoriente leurs activités sur les enjeux du Grenelle.

Lors du CTPM du 6 mai dernier, j'annonçais l'ouverture prochaine d'un chantier sur l'évolution des CETE. Ce chantier est désormais lancé. Il vise à créer un nouvel organisme scientifique et technique unifié, dont le périmètre précis devra être déterminé. En effet, le CERTU, le CETMEF, le CETU, et le SETRA, dont les activités sont étroitement liées à celles des CETE, seront en tout état de cause impactés par la réforme et devront être associés à ce processus. Il s'inscrit dans la continuité des évolutions déjà entreprises et constitue l'un des points forts du projet stratégique ministériel en préparation.

Cette réforme vise non seulement à pérenniser, mais aussi à renforcer et valoriser l'expertise scientifique et technique de notre ministère, dont nous sommes tous fiers et qui contribue largement à l'intervention efficace de nos services sur le territoire national et au niveau international. Le nouvel organisme apportera ainsi un appui renforcé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère, tant auprès des administrations centrales que des services déconcentrés et des collectivités territoriales, dans un cadre pérenne et clarifié.

Porteur d'une dynamique d'innovation au niveau national et territorial, il fournira un appui de haut niveau, transversal et pluridisciplinaire, sur l'ensemble du territoire dans les différents domaines d'intervention du ministère. Il assurera le lien entre les besoins locaux complexes et la recherche.

Je tiens d'ores et déjà à vous informer que cette réforme n'impliquera aucune mobilité géographique imposée et que vos rémunérations seront garanties. Sa conduite fera l'objet d'une large concertation avec vos représentants afin de mieux prendre en compte vos attentes. Un calendrier de rencontres a été proposé lors de la première réunion qui s'est tenue le 30 juin.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, j'ai besoin de la contribution de chacun d'entre vous. Aussi ai-je demandé à l'encadrement de vos services de vous associer directement à chacune des étapes du processus de mise en place du nouvel organisme.

Je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET